

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 26 mars 2021
N° CD-2021-4-4-1

4^{ème} Commission

Commission de l'Europe, des terres transfrontalières Rhénanes et du Bilinguisme

Service instructeur

Service rayonnement européen et international

Service consulté

CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE 2021-2023

Résumé : L'absence des sessions plénières du Parlement européen depuis plus d'un an fait peser sur la Capitale européenne de la France une menace sans précédent. L'instrumentalisation de la crise sanitaire fragilise le rayonnement européen et international de Strasbourg et donc de l'Alsace.

En effet, la présence des Institutions européennes est à l'origine d'une attractivité forte pour le territoire alsacien, estimée à 28 000 emplois et 800 millions d'euros de retombées économiques annuelles.

La signature du prochain contrat triennal revêt, dans ce contexte, une importance considérable. Renouvelé tous les trois ans entre l'Etat et les collectivités, il a pour objectif le renforcement du statut de Capitale européenne de Strasbourg. Le Département du Bas-Rhin y participe activement depuis ses débuts en 1980.

Pour 2021-2023, il est proposé que la CeA poursuive cet engagement en mobilisant une enveloppe financière comprise entre 14 M€ et 18 M€ (sur un montant total d'environ 200 M€) en fonction de l'amplitude des projets qui seront retenus et susceptibles de bénéficier d'un financement de la CeA.

Cet engagement cible prioritairement les opérations structurantes visant à améliorer l'accessibilité de Strasbourg et les conditions d'accueil des parlementaires, à conforter l'attractivité du territoire en valorisant sa dimension transfrontalière et à affirmer le rayonnement d'une Europe des citoyens et de la démocratie.

Le contrat doit être signé à Strasbourg en présence du Président de la République. Les incertitudes sur la date du retour des sessions plénières du Parlement influencent le calendrier. Le présent rapport propose de donner délégation au Président pour conclure les négociations et signer le prochain contrat.

Aux côtés de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, de la Région Grand Est et de l'Etat, la CeA a fortement œuvré dans les négociations du prochain Contrat « Strasbourg Capitale Européenne » pour que ses priorités soient partagées :

- Améliorer l'accessibilité à Strasbourg via la défense d'un projet solide pour l'aéroport d'Entzheim et le développement des liaisons ferroviaires ;
- Conforter l'attractivité de Strasbourg en valorisant la dimension transfrontalière du territoire, véritable Europe du quotidien ;
- Assurer une gouvernance du contrat triennal permettant un suivi tout au long de sa durée et permettant d'en faire un instrument opérationnel tout au long des 3 années d'exercice.

Alors que le contrat est encore en cours de validation auprès des services étatiques, il devrait reposer sur deux axes prioritaires et une nouvelle gouvernance ayant pour objectif de faire vivre et fonctionner cet accord.

Priorité 1 : Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité multimodale de Strasbourg, capitale européenne et conforter l'attractivité européenne et internationale de Strasbourg afin de densifier la présence d'institutions et de partenaires européens.

L'une des grandes priorités de la CeA reste l'accessibilité multimodale, les négociations actuelles prennent en compte :

- La continuité des engagements pris dans le contrat triennal précédent (études et acquisitions foncières de la liaison Contournement Ouest de Strasbourg-Aéroport, achèvement de la reconstruction du pavillon d'honneur),
- La demande d'une prise en compte par l'Etat de la situation particulière de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim qui s'inscrit dans un environnement particulièrement concurrentiel tout en assurant la desserte des institutions européennes et internationales.

La CeA défend également l'amélioration des liaisons ferroviaires internationales de Strasbourg :

- vers Francfort (conformément aux priorités du Traité d'Aix-la-Chapelle et au rappel appuyé lors de la conférence intergouvernementale de la Conférence du Rhin Supérieur),
- vers Bruxelles (étude sur l'amélioration de la liaison Strasbourg-Bruxelles sans rupture de charge et sur le Thalys Charter),
- vers l'aéroport Bâle-Mulhouse (conformément aux engagements pris au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020).

Par ailleurs, la CeA souligne la nécessité d'une présence permanente accrue des services du Parlement européen, l'objectif étant de faire de Strasbourg le siège de plein exercice du Parlement et donc d'y accueillir les services liés.

Dans cette négociation, l'amélioration des services à disposition des parlementaires/fonctionnaires est un enjeu central. Ainsi cette priorité soutient l'inscription de :

- La première phase du projet d'extension de l'Ecole européenne de Strasbourg ;
- La prise en charge des études pour la réalisation du collège franco-allemand.

En complément, une ligne de crédit serait prévue pour mener des actions favorisant l'installation de services du Parlement, des autres institutions européennes, des think tanks et ONG.

Priorité 2 : Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne

La CeA souhaite en particulier renforcer l'image de Strasbourg en tant que capitale de la Démocratie et des territoires (notamment en opposition à Bruxelles) en valorisant toutes les institutions européennes y compris le Conseil de l'Europe et la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Afin de favoriser ce rayonnement, un système d'appel à projets pourrait être mis en place par le biais de fonds de soutien dont la gouvernance serait assurée par les collectivités et l'Etat.

3 fonds différents ont été identifiés :

- Le fonds de soutien « Culture » : projets liés aux actions culturelles valorisant l'Europe et le transfrontalier
- Le fonds de soutien « Science » : projets liés à la Recherche et aux Universités
- Le fonds de soutien « Démocratie » : projets liés à la promotion de la démocratie et de la participation citoyenne notamment dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe ou de la Présidence française de l'UE.

La CeA s'est fortement positionnée sur le fonds « Démocratie » en conservant une participation moins importante aux deux autres fonds.

Enfin, à notre initiative, l'inscription directe d'EUCOR, fer de lance de l'excellence universitaire trinationale dans le Rhin supérieur est soutenue au sein du contrat.

La gouvernance du contrat triennal et des fonds serait encadrée par un secrétariat permanent dénommé « Mission Strasbourg Capitale Européenne » regroupant les représentants des cinq partenaires financeurs. Il serait chargé de suivre les actions, de faire avancer les projets et de rendre compte aux partenaires du contrat triennal.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De prendre un engagement financier de principe au titre du projet de contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023 pour un montant total compris entre 14 millions et 18 millions d'euros, en fonction de l'amplitude des projets retenus et susceptibles de bénéficier d'un financement de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat triennal 2021-2023 au nom de la Collectivité européenne d'Alsace et à apporter les ajustements nécessaires à la finalisation du projet de contrat, sans en remettre en cause ses objectifs majeurs suivants :
 - Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité multimodale de Strasbourg, capitale européenne et conforter l'attractivité européenne et internationale de Strasbourg afin de densifier la présence d'institutions et de partenaires européens ;
 - Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne ;

- Assurer la nouvelle gouvernance du contrat triennal par un secrétariat permanent dénommé « Mission Strasbourg Capitale Européenne » chargé de suivre les actions, de faire avancer les projets et de rendre compte aux partenaires du contrat triennal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY